



# TERRE CITOYENNE

## Pétition pour la santé : Éoliennes industrielles en milieu habité

Le gouvernement du Québec, dans son plan de développement énergétique, inclut la mise en place d'une multitude d'éoliennes industrielles en milieu habité au Québec.

Pourtant, de plus en plus de recherches scientifiques identifient des impacts négatifs pour la santé et pour la qualité de vie des personnes vivant en bordure d'éoliennes industrielles.

Attendu qu'aucune mesure d'évaluation et de contrôle n'est actuellement appliquée au sujet du niveau d'acceptabilité sociale et au niveau des impacts psychosociaux inhérents à de tels projets industriels éoliens;

Attendu que l'unité de mesure actuellement utilisée au Québec pour les études d'impacts (note d'instruction 98-01 du MDDEP) est reconnue par la direction de santé publique et le MDDEP comme étant inadéquate pour évaluer les types de sons spécifiques émis par les éoliennes industrielles et, conséquemment, leurs nuisances réelles pour les personnes;

Attendu que, de plus en plus, la recherche actuelle confirme l'évidence de plusieurs autres impacts négatifs sur la santé et sur la qualité de vie des personnes vivant en bordure des éoliennes industrielles;

Attendu que beaucoup d'inconnus demeurent et que beaucoup de recherches restent à faire afin de mieux préciser l'étendue de ces impacts et de leurs conséquences réelles en raison plus particulièrement des sons et des infrasons produits;

Attendu que de plus en plus de chercheurs(es), après études, recommandent une distance séparatrice minimale de 2 km entre une éolienne industrielle et toute résidence afin de diminuer les risques pour la santé des personnes. D'ailleurs, ce critère est de plus en plus pris en considération ailleurs dans le monde;

Nous, les médecins sous signés, considérant les risques évoqués à ce jour et les effets négatifs potentiels des éoliennes industrielles sur la santé des êtres humains vivant à proximité, demandons au gouvernement du Québec de cesser tout projet, en devenir ou en installation d'éoliennes industrielles en milieu habité et ce, jusqu'à ce que la recherche soit assez avancée pour permettre à nos instances de santé publique d'établir, hors de tout doute, la distance sécuritaire devant séparer une telle éolienne d'un domicile, Cela dans le respect des principes de la loi sur le développement durable du Québec (L.R.Q.c.d\_8.1.1 ) et particulièrement du principe de « Précaution »

## Terre Citoyenne

### Pétition pour la santé : Éoliennes industrielles en milieu habité

Janvier 2011

NOM DU MÉDECIN (lettre moulée)

LIEU DE RÉSIDENCE

SIGNATURE

1 \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_

4 \_\_\_\_\_

5 \_\_\_\_\_

6 \_\_\_\_\_

7 \_\_\_\_\_

8 \_\_\_\_\_

9 \_\_\_\_\_

10 \_\_\_\_\_

11 \_\_\_\_\_

12 \_\_\_\_\_

13 \_\_\_\_\_

14 \_\_\_\_\_

15 \_\_\_\_\_

## Terre Citoyenne

### Pétition pour la santé : Éoliennes industrielles en milieu habité

Janvier 2011

NOM DU MÉDECIN (lettre moulée)

LIEU DE RÉSIDENCE

SIGNATURE

16 \_\_\_\_\_

17 \_\_\_\_\_

18 \_\_\_\_\_

19 \_\_\_\_\_

20 \_\_\_\_\_

21 \_\_\_\_\_

23 \_\_\_\_\_

24 \_\_\_\_\_

25 \_\_\_\_\_

26 \_\_\_\_\_

27 \_\_\_\_\_

28 \_\_\_\_\_

29 \_\_\_\_\_

30 \_\_\_\_\_